



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 27 janvier 2025

Délibération : N° 2025-04

L'an deux mille vingt cinq le Lundi 27 Janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation du Conseil : 17 janvier 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART

Secrétaire de séance : Christelle MAES

Tarifs de locations de salles

DELIBERATION

Par délibération 2024-44 du 24 juin 2024, le Conseil Municipal a voté l'actualisation des tarifs de location de salles. Cependant, une erreur dans le mode de calcul des tarifs pour les habitants et associations non capellois a été observée.

Le tableau des tarifs de location des salles modifié est proposé ci-dessous :

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ANNULE et REMPLACE la délibération n°2024-44 du 24 juin 2024 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250127-2025-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2025

DONNE son accord sur le tableau des tarifs de location de salles ainsi modifié ;

PRECISE que la présente délibération est d'application immédiate sans effet rétroactif.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 janvier 2025

Le Maire

Johann WERY



La Secrétaire de séance,
Christelle MAES

SALLES COMMUNALES
(délibération CM 2025-04 du 27 janvier 2025)

MANIFESTATIONS	HIVER (1er octobre au 31 mars)			
	HABITANTS CAPELLOIS	ASSOCIATIONS ⁽¹⁾		HABITANTS ET ASSOCIATIONS NON CAPELLOISES
		Participation aux charges de fonctionnement		
		1ère utilisation	Seconde utilisation	
Salle Hennebelle : Capacité 365 personnes - CAUTION demandée 500 €				
Vin d'honneur	150,00 €	1ère utilisation GRATUITE ----- 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	150,00 €	240,00 €
Une journée	290,00 €		290,00 €	450,00 €
Forfait week-end	440,00 €		440,00 €	680,00 €
Par journée supplémentaire	150,00 €		150,00 €	230,00 €
Manifestations payantes	350,00 €	140,00 €	350,00 €	550,00 €
Forfait week-end	530,00 €	210,00 €	530,00 €	830,00 €
Par journée supplémentaire	180,00 €	70,00 €	180,00 €	280,00 €
Halle Michel Flandre : Capacité personnes - CAUTION demandée 1 500 €				
Vin d'honneur	320,00 €	130,00 €	320,00 €	500,00 €
Totalité de la Halle - 1 jour	1 010,00 €	410,00 €	1 010,00 €	1 570,00 €
Forfait week-end	1 520,00 €	620,00 €	1 520,00 €	2 360,00 €
Par journée supplémentaire	510,00 €	210,00 €	510,00 €	790,00 €
Manifestations payantes Totalité de la Halle - 1 jour	1 210,00 €	490,00 €	1 210,00 €	1 880,00 €
Forfait week-end	1 820,00 €	740,00 €	1 820,00 €	2 820,00 €
Par journée supplémentaire	610,00 €	250,00 €	610,00 €	940,00 €
1/2 Halle 1 jour	530,00 €	220,00 €	530,00 €	830,00 €
Forfait week-end	800,00 €	330,00 €	800,00 €	1 250,00 €
Par journée supplémentaire	270,00 €	110,00 €	270,00 €	420,00 €
Manifestations payantes 1/2 Halle - 1 jour	630,00 €	260,00 €	630,00 €	980,00 €
Forfait week-end	950,00 €	390,00 €	950,00 €	1 470,00 €
Par journée supplémentaire	320,00 €	130,00 €	320,00 €	490,00 €
Salle des Expositions : Capacité 1000 personnes - CAUTION demandée 1 000 €				
Vin d'honneur	130,00 €	1ère utilisation GRATUITE ----- 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	130,00 €	210,00 €
Brocante	470,00 €		470,00 €	730,00 €
Autre manifestation 1 jour	300,00 €		300,00 €	470,00 €
Forfait week-end	450,00 €		450,00 €	710,00 €
Par journée supplémentaire	150,00 €	150,00 €	240,00 €	
Manifestations payantes	470,00 €	190,00 €	470,00 €	730,00 €
Forfait week-end	710,00 €	290,00 €	710,00 €	1 100,00 €
Par journée supplémentaire	240,00 €	100,00 €	240,00 €	370,00 €
Maison des Associations (Grande salle) : Capacité 349 personnes - CAUTION demandée 500 €				
Vin d'honneur	120,00 €	1ère utilisation GRATUITE ----- 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	120,00 €	190,00 €
Utilisation 1/2 journée	80,00 €		80,00 €	130,00 €
Utilisation 1 jour	130,00 €		130,00 €	210,00 €
Forfait week-end	200,00 €		200,00 €	320,00 €
Par journée supplémentaire	70,00 €	70,00 €	110,00 €	
Manifestations payantes	180,00 €	80,00 €	180,00 €	280,00 €
Forfait week-end	270,00 €	120,00 €	270,00 €	420,00 €
Par journée supplémentaire	90,00 €	40,00 €	90,00 €	140,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
90,00 € 140,00 €
002-210201281-20250127-2025-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025

SALLES COMMUNALES
(délibération CM 2025-04 du 27 janvier 2025)

MANIFESTATIONS	HIVER (1er octobre au 31 mars)			
	HABITANTS CAPELLOIS	ASSOCIATIONS ⁽¹⁾		HABITANTS ET ASSOCIATIONS NON CAPELLOISES
		Participation aux charges de fonctionnement		
		1ère utilisation	Seconde utilisation	
Maison des Associations (Petite salle) - CAUTION demandée 300 €				
Utilisation 1 jour	50,00 €	1ère utilisation GRATUITE 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	50,00 €	80,00 €
Forfait week-end	80,00 €		80,00 €	120,00 €
Par journée supplémentaire	30,00 €		30,00 €	40,00 €
Manifestations payantes	110,00 €	50,00 €	110,00 €	180,00 €
Forfait week-end	170,00 €	80,00 €	170,00 €	270,00 €
Par journée supplémentaire	60,00 €	30,00 €	60,00 €	90,00 €
SALLE DU FOYER CLUB - CAUTION demandée 500 €				
Vin d'honneur	150,00 €	1ère utilisation GRATUITE ----- 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	150,00 €	240,00 €
Utilisation 1/2 journée	130,00 €		130,00 €	210,00 €
Utilisation 1 jour	180,00 €		180,00 €	280,00 €
Forfait week-end	270,00 €		270,00 €	420,00 €
Par journée supplémentaire	90,00 €		90,00 €	140,00 €
Manifestations payantes	220,00 €		90,00 €	220,00 €
Forfait week-end	330,00 €	140,00 €	330,00 €	530,00 €
Par journée supplémentaire	110,00 €	50,00 €	110,00 €	180,00 €

Pour toutes les salles - Mise en place des tables et des chaises n'est pas assurée par le Service Technique
Si livraison autres que salles communales, la demande doit être faite 7 jours avant la manifestation et un forfait de 100 € sera demandé.

RÉUNIONS PRIVÉES	
Base 1/2 journée ou inférieur à 4 heures	
Salle HENNEBELLE	240,00 €
DEMI HALLE	250,00 €
TOTALITÉ de la HALLE	500,00 €
SALLE des EXPOSITIONS	210,00 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	190,00 €
SALLE du FOYER CLUB	240,00 €

Concessions Cimetière (délib. du 23/03/2010)	Emplacement	150,00 €	Colombarium	600,00 €
--	-------------	----------	-------------	----------

(1) Associations ayant siège social à La Capelle : La première demande est gratuite sauf HALLE et manifestations payantes (les frais de fonctionnement seront à régler).

Pour les salles autre que la Halle, si la 1ère utilisation est en hiver, une facturation des frais de chauffage sera demandée.

La réservation est effective par le dépôt du chèque en Mairie, qui sera encaissé après utilisation de la salle.

UN CHÈQUE DE CAUTION SERA DEMANDÉ À LA RÉSERVATION, MÊME POUR LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DE LA GRATUITÉ DES SALLES.

Assimilé à une association CAPELLOISE, le COS GENDARMERIE : GRATUITÉ UNE SEULE FOIS PAR AN pour toutes les salles sauf la Halle Michel FLANDRE, un forfait de 150 € sera demandé pour les frais de fonctionnement.

Pour la Halle Michel FLANDRE (Voir la participation ci-dessus).

Les associations capelloises ou les Capellois s'engagent à ne pas servir de prête-nom pour masquer l'utilisation des salles par un particulier même adhérent, ou pour une association extérieure.



Le Maire,
Johann DEBY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-20250127-2025-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025

SALLES COMMUNALES
(délibération CM 2025-04 du 27 janvier 2025)

MANIFESTATIONS	ETE (1er avril au 30 septembre)			
	HABITANTS CAPELLOIS	ASSOCIATIONS ⁽¹⁾		HABITANTS ET ASSOCIATIONS NON CAPELLOISES
		Participation aux charges de fonctionnement		
		1ère utilisation	Seconde utilisation	
Salle Hennebelle : Capacité 365 personnes - CAUTION demandée 500 €				
Vin d'honneur	120,00 €	1ère utilisation GRATUITE ----- 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	120,00 €	190,00 €
Une journée	260,00 €		260,00 €	410,00 €
Forfait week-end	390,00 €		390,00 €	620,00 €
Par journée supplémentaire	130,00 €		130,00 €	210,00 €
Manifestations payantes	320,00 €	80,00 €	320,00 €	500,00 €
Forfait week-end	480,00 €	120,00 €	480,00 €	750,00 €
Par journée supplémentaire	160,00 €	40,00 €	160,00 €	250,00 €
Halle Michel Flandre : Capacité personnes - CAUTION demandée 1 500 €				
Vin d'honneur	280,00 €	70,00 €	280,00 €	440,00 €
Totalité de la Halle - 1 jour	970,00 €	250,00 €	970,00 €	1 510,00 €
Totalité de la Halle - 1 jour	1 460,00 €	380,00 €	1 460,00 €	2 270,00 €
Par journée supplémentaire	490,00 €	130,00 €	490,00 €	760,00 €
Manifestations payantes Totalité de la Halle - 1 jour	1 170,00 €	300,00 €	1 170,00 €	1 820,00 €
Forfait week-end	1 760,00 €	450,00 €	1 760,00 €	2 730,00 €
Par journée supplémentaire	590,00 €	150,00 €	590,00 €	910,00 €
1/2 Halle 1 jour	490,00 €	130,00 €	490,00 €	760,00 €
Forfait week-end	740,00 €	200,00 €	740,00 €	1 140,00 €
Par journée supplémentaire	250,00 €	70,00 €	250,00 €	380,00 €
Manifestations payantes 1/2 Halle - 1 jour	590,00 €	150,00 €	590,00 €	920,00 €
Forfait week-end	890,00 €	230,00 €	890,00 €	1 380,00 €
Par journée supplémentaire	300,00 €	80,00 €	300,00 €	460,00 €
Salle des Expositions : Capacité 1000 personnes - CAUTION demandée 1 000 €				
Vin d'honneur	100,00 €	1ère utilisation GRATUITE ----- 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	100,00 €	160,00 €
Brocante	440,00 €		440,00 €	690,00 €
Autre manifestation 1 jour	270,00 €		270,00 €	420,00 €
Forfait week-end	410,00 €		410,00 €	630,00 €
Par journée supplémentaire	140,00 €	140,00 €	210,00 €	
Manifestations payantes	440,00 €	110,00 €	440,00 €	690,00 €
Forfait week-end	660,00 €	170,00 €	660,00 €	1 040,00 €
Par journée supplémentaire	220,00 €	60,00 €	220,00 €	350,00 €
Maison des Associations (Grande salle) : Capacité 349 personnes - CAUTION demandée 500 €				
Vin d'honneur	100,00 €	1ère utilisation GRATUITE ----- 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	100,00 €	160,00 €
Utilisation 1/2 journée	60,00 €		60,00 €	100,00 €
Utilisation 1 jour	110,00 €		110,00 €	180,00 €
Forfait week-end	170,00 €		170,00 €	270,00 €
Par journée supplémentaire	60,00 €	60,00 €	90,00 €	
Manifestations payantes	160,00 €	40,00 €	160,00 €	250,00 €
Forfait week-end	240,00 €	60,00 €	240,00 €	380,00 €
Par journée supplémentaire	80,00 €	20,00 €	80,00 €	130,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20250127-2025-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025

SALLES COMMUNALES (délibération CM 2025-04 du 27 janvier 2025)				
MANIFESTATIONS	ETE (1er avril au 30 septembre)			
	HABITANTS CAPELLOIS	ASSOCIATIONS ⁽¹⁾		HABITANTS ET ASSOCIATIONS NON CAPELLOISES
		Participation aux charges de fonctionnement		
		1ère utilisation	Seconde utilisation	
Maison des Associations (Petite salle) - CAUTION demandée 300 €				
Utilisation 1 jour	30,00 €	1ère utilisation GRATUITE 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	30,00 €	50,00 €
Forfait week-end	50,00 €		50,00 €	80,00 €
Par journée supplémentaire	20,00 €		20,00 €	30,00 €
Manifestations payantes	90,00 €	30,00 €	90,00 €	140,00 €
Forfait week-end	140,00 €	50,00 €	140,00 €	210,00 €
Par journée supplémentaire	50,00 €	20,00 €	50,00 €	70,00 €
SALLE DU FOYER CLUB - CAUTION demandée 500 €				
Vin d'honneur	100,00 €	1ère utilisation GRATUITE ----- 1 salle 1 fois/an (Eté ou Hiver)	100,00 €	160,00 €
Utilisation 1/2 journée	80,00 €		80,00 €	130,00 €
Utilisation 1 jour	130,00 €		130,00 €	210,00 €
Forfait week-end	200,00 €	200,00 €	200,00 €	320,00 €
Par journée supplémentaire	70,00 €	70,00 €	70,00 €	110,00 €
Manifestations payantes	170,00 €	50,00 €	170,00 €	270,00 €
Forfait week-end	260,00 €	80,00 €	260,00 €	410,00 €
Par journée supplémentaire	90,00 €	30,00 €	90,00 €	140,00 €
Pour toutes les salles - Mise en place des tables et des chaises n'est pas assurée par le Service Technique Si livraison autres que salles communales, la demande doit être faite 7 jours avant la manifestation et un forfait de 100 € sera demandé.				

RÉUNIONS PRIVÉES	
Base 1/2 journée ou inférieur à 4 heures	
Salle HENNEBELLE	190,00 €
DEMI HALLE	220,00 €
TOTALITÉ de la HALLE	440,00 €
SALLE des EXPOSITIONS	160,00 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	160,00 €
SALLE du FOYER CLUB	160,00 €

Concessions Cimetière (délib. du 23/03/2010)	Emplacement	150,00 €	Colombarium	600,00 €
--	-------------	----------	-------------	----------

(1) Associations ayant siège social à La Capelle : La première demande est gratuite sauf HALLE et manifestations payantes (les frais de fonctionnement seront à régler).

Pour les salles autre que la Halle, si la 1ère utilisation est en hiver, une facturation des frais de chauffage sera demandée.

La réservation est effective par le dépôt du chèque en Mairie, qui sera encaissé après utilisation de la salle.

UN CHÈQUE DE CAUTION SERA DEMANDÉ À LA RÉSERVATION, MÊME POUR LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRE DE LA GRATUITÉ DES SALLES.

Assimilé à une association CAPELLOISE, le COS GENDARMERIE : GRATUITÉ UNE SEULE FOIS PAR AN pour toutes les salles sauf la Halle

Michel FLANDRE, un forfait de 150 € sera demandé pour les frais de fonctionnement.

Pour la Halle Michel FLANDRE (Voir la participation ci-dessus).

Les associations capelloises ou les Capellois s'engagent à ne pas servir de prête-nom pour masquer l'utilisation des salles par un particulier même adhérent, ou pour une association extérieure.



Le Maire
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 002-210201281-20250127-2025-04-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 30/01/2025